République Française
Département de La Réunion

COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE
09 /2023-JURID

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et suivants;

VU la délibération du conseil municipal n° 05-20200711 en date du 11 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour ester en justice;

VU la requête en référé enregistrée le 12 mai 2023 sous le n° 2300666 au Greffe du Tribunal Administratif de la Réunion dont la Mairie a reçu communication le 17 mai 2023.

DÉCIDE de confier la défense des intérêts de la Commune du Tampon à Maître Emmanuel GLASER, cabinet FREJET GLASER et Associés dans l'action susvisée intentée contre elle par la société Mithieux TP devant le Tribunal Administratif de la Réunion.

Fait à Le Tampon, le 19 Mai 2023

Le Maire,

André THIEN-AH-KOON

Certifiée exécutoire compte tenu de:

- *la transmission au Contrôle de Légalité le:* 19 MAI 2023
- *l'affichage en mairie le:*

19 MAI 2023